

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 18 MAI 2017**

COMPTE RENDU SOMMAIRE

APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 31 MARS 2017

Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal est approuvé.

COMPTE DE GESTION – ANNÉE 2016 – APPROBATION

Le Conseil Municipal déclare le Compte de Gestion dressé, pour l'exercice 2016, par le Trésorier Principal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, sans observation ni réserve et l'approuve.

COMPTE ADMINISTRATIF – ANNÉE 2016 - APPROBATION

Approbation du Compte Administratif 2016 dont les résultats sont les suivants :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	BUDGET PRINCIPAL	BUDGET ANNEXE DU P. R. U.	BUDGET ANNEXE DES SERVICES ASSUJETTIS A TVA	BUDGET ANNEXE DES LOTISSEMENTS
Recettes réalisées	35 676 774,06	277 520,00	400 505,83	65 632,63
Dépenses réalisées	31 176 615,47	226 208,62	400 098,68	24 299,69
RESULTAT 2016	+ 4 500 158,59	+ 51 311,38	+ 407,15	+ 41 332,94
Restes à réaliser de recettes	4 000,00	-	-	0,00
Restes à réaliser de dépenses	178 831,02	-	-	0,00

SECTION INVESTISSEMENT	BUDGET PRINCIPAL	BUDGET ANNEXE DU P. R. U.	BUDGET ANNEXE DES SERVICES ASSUJETTIS A TVA	BUDGET ANNEXE DES LOTISSEMENTS
Recettes réalisées	16 251 471,02	1 644 456,39	206 903,41	93 804,12
Dépenses réalisées	14 817 650,57	1 188 950,82	1 851,21	17 627,63
RESULTAT 2016	+ 1 433 820,45	+ 455 505,57	+ 205 052,20	+ 76 176,49
Restes à réaliser de recettes	155 249,12	-	-	-
Restes à réaliser de dépenses	1 419 526,33	100 000,00	14 557,60	78 256,95

SECTION DE FONCTIONNEMENT	BUDGET ANNEXE CHAUFFERIE DU CHEMIN VERT	BUDGET ANNEXE AERODROME DE TERREFORT	BUDGET ANNEXE DES CAMPINGS ET DU C. I. S.
Recettes réalisées	825 475,95	141 716,13	125 643,47
Dépenses réalisées	778 711,82	141 603,99	120 656,66
RESULTAT 2016	+ 46 764,13	+ 112,14	+ 4 986,81
Restes à réaliser de recettes	-	-	-
Restes à réaliser de dépenses	1 834,44	-	-

SECTION INVESTISSEMENT	BUDGET ANNEXE CHAUFFERIE DU CHEMIN VERT	BUDGET ANNEXE AERODROME DE TERREFORT	BUDGET ANNEXE DES CAMPINGS ET DU C. I. S.
Recettes réalisées	407 841,99	32 780,00	120 656,66
Dépenses réalisées	341 250,61	22 135,88	-
RESULTAT 2016	+ 66 591,38	+ 10 644,12	+ 120 656,66
Restes à réaliser de recettes	4 850,00	-	-
Restes à réaliser de dépenses	143 182,39	21 621,00	-

COMPTE ADMINISTRATIF – ANNEE 2016 – DECISION D'AFFECTATION DES RÉSULTATS

Affectation des résultats suivants, au vu des besoins de financement des sections :

	BUDGET PRINCIPAL	BUDGET ANNEXE PRU	BUDGET ANNEXE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA
Le compte administratif présente un résultat de fonctionnement de :			
- au titre des exercices antérieurs	+ 2 247 446,09	+ 7,78	+ 4 116,29
- au titre de l'exercice arrêté	+ 4 500 158,59	+ 51 311,38	+ 407,15
- soit un résultat à affecter	+ 6 747 604,68	+ 51 319,16	+ 4 523,44
- pour mémoire, le montant du virement à la section d'investissement prévu au budget de l'exercice arrêté est de :	2 841 770,00	Néant	Néant
- le résultat de la section d'investissement au titre des exercices antérieurs est de :	- 3 689 461,24	- 469 218,79	+ 242 920,51
- le résultat de la section d'investissement hors restes à réaliser est de :	+ 1 433 820,45	+ 455 505,57	+ 205 052,20
- le solde des restes à réaliser est de :	- 1 264 277,21	- 100 000,00	- 14 557,60
il en résulte une affectation obligatoire minimum représentant un besoin à couvrir de :	3 519 918,00	113 713,22	Néant
le besoin de financement de la section de fonctionnement restes à réaliser compris à prélever sur les résultats antérieurs est de :	174 831,02	Néant	Néant
Proposition d'affectation à la section d'investissement :	3 519 920,00	51 310,00	Néant

	BUDGET ANNEXE DES LOTISSEMENTS ET ZONES D'ACTIVITE	BUDGET ANNEXE CAMPINGS et CENTRE INTERNA- TIONAL DE SEJOUR	BUDGET DU CHAUFFAGE URBAIN DU CHEMIN VERT
le compte administratif présente un résultat de fonctionnement de :			
- au titre des exercices antérieurs	+3,29	+ 4 268,26	+ 86 734,24
- au titre de l'exercice arrêté	+ 41 332,94	+ 4 986,81	+ 46 764,13
- soit un résultat à affecter	+ 41 336,23	+ 9 255,07	+133 498,37
- pour mémoire, le montant du virement à la section d'investissement prévu au budget de l'exercice arrêté est de :	Néant	Néant	Néant
- le résultat de la section d'investissement au titre des exercices antérieurs est de :	- 109 684,62	+ 1 467 572,07	+ 780 437,80
- le résultat de la section d'investissement hors restes à réaliser est de :	+ 76 176,49	+ 120 656,66	+ 66 591,38
- le solde des restes à réaliser est de :	- 33 508,13	Néant	- 138 332,39
il en résulte une affectation obligatoire minimum, représentant un besoin à couvrir de :	111 765,08	Néant	Néant
le besoin de financement de la section de fonctionnement restes à réaliser compris à prélever sur les résultats antérieurs est de :	Néant	Néant	1 834,44
Proposition d'affectation à la section d'investissement:	41 330,00	Néant	Néant

	BUDGET ANNEXE AERODROME DE TERREFORT
le compte administratif présente un résultat de fonctionnement de :	
- au titre des exercices antérieurs	+ 9007,36
- au titre de l'exercice arrêté	+ 112,14
- soit un résultat à affecter	+ 9 119,50
- pour mémoire, le montant du virement à la section d'investissement prévu au budget de l'exercice arrêté est de :	11 000,00
- le résultat de la section d'investissement au titre des exercices antérieurs est de :	Néant
- le résultat de la section d'investissement hors restes à réaliser est de :	+ 10 644,12
- le solde des restes à réaliser est de :	- 21 621,00
il en résulte une affectation obligatoire minimum, représentant un besoin à couvrir de :	10 976,88
Proposition d'affectation à la section d'investissement:	9 110,00

ADMISSION EN NON-VALEUR DE CRÉANCES ÉTEINTES – ANNEE 2014-2016

Admission en non-valeur des créances éteintes par les effacements de dettes prononcés par le juge, pour un montant total de 4 220,17 € sur le Budget Principal

ANNEE	Motif d'irrecouvrabilité	date du jugement	Montant	Objet
2016	Redressement personnel	15/11/16	37,88 €	Cantines, accueils de loisirs
2016	Liquidation Judiciaire	20/04/16	2 062,92 €	Terrasses de Plein Air 2005, 2014, 2015 et 2016 Animation Concerts 2015
2016	Liquidation Judiciaire	27/01/16	4,13 €	Dispositifs 2015 – Chevalet de trottoir
2015	Liquidation Judiciaire	16/12/15	871,88 €	Taxe Locale sur la Publicité Extérieure 2011-2012-2015
2014	Liquidation Judiciaire	08/10/14	1 243,36 €	Enseignes 2014

EXERCICE 2017 – DÉCISION MODIFICATIVE

Approbation des décisions modificatives qui donnent globalement lieu aux ajustements détaillés dans les tableaux qui peuvent être consultés auprès de la Direction des Moyens Généraux service des Finances aux jours et heures d'ouverture de l'Hôtel de Ville.

SUBVENTION DE L'ÉTAT 2017 POUR LE SOUTIEN À L'INVESTISSEMENT PUBLIC LOCAL – VOLET GRANDES PRIORITÉS D'INVESTISSEMENT

Approbation des programmes de travaux et du plan de financement prévisionnel.

Autorisations données à Monsieur le Maire pour :

- solliciter auprès de l'Etat les subventions s'inscrivant dans le cadre de la Dotation de Soutien à l'Investissement public Local (DSIL) 2017,

- solliciter toute autre aide financière mobilisable susceptible de compléter le financement de ces opérations, sachant que dans le cas où les cofinancements attendus ne seraient pas obtenus, la Ville de Saumur s'engage à honorer la différence par autofinancement.

SUBVENTION DE L'ÉTAT 2017 POUR LE SOUTIEN À L'INVESTISSEMENT PUBLIC LOCAL – VOLET CONTRAT DE RURALITÉ

Approbation des programmes de travaux et du plan de financement prévisionnel.

Autorisations données à Monsieur le Maire pour :

- solliciter auprès de l'État les subventions s'inscrivant dans le cadre de la Dotation de Soutien à l'Investissement public Local (DSIL) 2017 - volet contrat de ruralité,

- solliciter toute autre aide financière mobilisable susceptible de compléter le financement de ces opérations, sachant que dans le cas où les cofinancements attendus ne seraient pas obtenus, la Ville de Saumur s'engage à honorer la différence par autofinancement.

STATIONNEMENT – RAPPORT D'OBSERVATION DÉFINITIVES DE LA CHAMBRE RÉGIONALE DES COMPTES – BILAN - INFORMATION

Le Conseil Municipal prend acte de la présentation qui lui est faite du bilan des actions effectuées par la Ville de Saumur suite au rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes.

RAPPORT D'OBSERVATIONS DÉFINITIVES DE LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES – BILAN - INFORMATION

Le Conseil Municipal prend acte de la présentation qui lui est faite du bilan des actions effectuées par la Ville de Saumur suite au rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes.

EXERCICE 2017 – ATTRIBUTIONS DE SUBVENTIONS

Attribution de subventions pour un montant total de 9 220 €.

Secteur	Bénéficiaires	Objet	Montant attribué
Action Sociale	Familles de France de Saumur	Fonctionnement	700,00
Culture	Ensemble Vocal Enéas	Fonctionnement	270,00
Culture	Harmonie de Saumur	Achat d'instruments	1 000,00
Politique de la Ville	Habitat Solidarité	Action Habitat Mômes	7 000,00
Relations Internationales	Scouts et Guides de France	Rénovation école et création bibliothèque à Madagascar	250,00
TOTAL - ATTRIBUTIONS BUDGET PRINCIPAL			9 220,00

RUE DES CARABINIERS DE MONSIEUR À SAUMUR – VENTE EN L'ÉTAT FUTUR D'ACHEVEMENT (VEFA) – ACQUISITION DE LOCAUX PAR LA VILLE DE SAUMUR

Acquisition, suivant le statut juridique de la VEFA (Vente en l'Etat Futur d'Achèvement), d'un volume issu d'un état descriptif de division, constitué de locaux bruts, hors d'eau et d'air, équipés de réseaux en attente, et d'une cour, permettant le fonctionnement de la structure municipale de 50 berceaux, moyennant le prix HT de 2 000 € le m², soit pour 500 m² environ, la somme totale approximative de 1 000 000 € HT. Le prix définitif sera arrêté en fonction de l'état descriptif de division.

Autorisation donnée à Monsieur le Maire ou son représentant pour signer l'acte notarié à intervenir, ainsi que tout document afférent à cette opération.

TRAVAUX D'AMENAGEMENT ACCUEIL DE LOISIRS PETIT SOUPER ET MULTI ACCUEIL REINE DE SICILE – APPROBATION DES PROGRAMMES ET DEMANDE DE SUBVENTION

Approbation du programme de travaux des deux opérations : l'accueil de loisirs du Petit Souper et le multi accueil Reine de Sicile.

Autorisation donnée à Monsieur le Maire pour solliciter auprès de l'ensemble des partenaires financiers, et plus particulièrement de la Caisse d'Allocations Familiales de Maine et Loire, des subventions au taux le plus élevé.

Au cas où les financements attendus ne seraient pas obtenus, la Ville s'engage à honorer la différence par autofinancement.

**RD 347 – MISE A 2X2 VOIES ENTRE LE PONT DU CADRE NOIR ET LE GIRATOIRE DE POCE –
CONSTRUCTION DE L'ÉCHANGEUR DES ROMANS – PARTICIPATION DE LA VILLE DE SAUMUR**

Approbation du plan de financement prévisionnel de l'opération de doublement de la rocade sud de Saumur qui s'établit ainsi :

Ouvrages concernés	Montants	Cofinanceurs					
		Département de Maine et Loire	Région des Pays de la Loire	Commune de Distré	Commune de Rou-Marson	Ville de Saumur	Communauté d'Agglomération Saumur val de Loire
Travaux de doublement de la rocade sud	8,6 M€ HT	3,44 M€ (soit 40 %)	3,44 M€ (soit 40 %)				1,72 M€ (soit 20 %)
Travaux d'aménagement de l'échangeur des Romans	1,8 M€ HT	0,72 M€ (soit 40 %)	0,72 M€ (soit 40 %)	150 000 € (soit 8,33 %)	10 000 € (soit 0,55 %)	200 000 € (soit 11,11 %)	
Total opération (doublement rocade sud + échangeur)	10,4 M€ HT soit 12,5 M€ TTC	4,16 M€ + 2,1 M€ de TVA soit 6,26 M€	4,16 M€	150 000 €	10 000 €	200 000 €	1,72 M€

Autorisation donnée à Monsieur le Maire (ou son représentant) pour signer les documents à intervenir.

REGROUPEMENT DE L'ÉCOLE MATERNELLE PAULINE KERGORMARD SUR LE SITE DE L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE LE DOLMEN – NOUVELLE APPELLATION DU SITE : ÉCOLE PRIMAIRE PUBLIQUE DU DOLMEN

Décision de nommer, à la rentrée scolaire 2017-2018, le site regroupant les deux écoles : École primaire publique du Dolmen.

VOIRIE – DENOMINATION DE L'AVENUE FRANÇOIS MITTERRAND

Décision de dénommée Avenue François MITTERRAND, la partie nord de la rue du Chemin Vert située entre la rue Robert Amy et le rond-point Antoine Parmentier.

DENOMINATION DU GYMNASSE DU CHEMIN VERT – CLAUDE GOUZY

Dénomination du gymnase situé rue du Chemin Vert à Saumur : Gymnase Claude GOUZY.

VOIRIE – DÉNOMINATION DE VOIES

Approbation des dénominations et modifications de voies répertoriées ci-dessous :

NOM	LIEU
SAUMUR	
Rue du Chemin Vert	Voie débutant rond-point Antoine Parmentier et se terminant boulevard de la Marne
Rue Fricotelle	Voie débutant rond-point du Musée des Blindés et se terminant rond-point de la Marne
Place du Poisson Rouge	Espace à usage de stationnement bordé par la rue Fricotelle et l'avenue François Mitterrand
Rue du Docteur Schweitzer	Voie débutant avenue François Mitterrand et se terminant rue Fricotelle
Esplanade Jean-Claude Brialy	Parvis Est du Dôme (côté place de la République) y compris emmarchement

SOCIETE ALTER PUBLIC – ZAC VAULANGLAIS-NOIRETTES A SAUMUR – FINANCEMENT DES ÉTUDES ET ACQUISITIONS FONCIERES – GARANTIE D'EMPRUNT

Garantie de la Ville accordée à hauteur de 80 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 500 000 € maximum que la société Alter Public se propose de contracter auprès de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de l'Anjou et du Maine, afin de financer les études et acquisitions foncières de la ZAC Vaulanglais-Noirettes à Saumur.

Autorisations données au Maire ou à l'adjoint chargé des finances pour signer la convention de garantie d'emprunt à intervenir entre la Ville de Saumur et la société Alter Public.

ANIMATIONS ESTIVALES AU CHÂTEAU – JEU CONCOURS "OU EST MATHURIN ? " - ATTRIBUTION DE PRIX

Validation du règlement du jeu-concours ouvert par la Ville de Saumur sur Facebook et fixation les modalités d'attribution des prix remis aux participants à l'occasion de ce jeu-concours, selon les modalités suivantes :

- l'âge minimum pour participer à ce jeu-concours est fixé à 13 ans .
- les trois premiers participants qui chaque semaine trouveront la silhouette et posteront la photographie sur le compte facebook de la Mairie de Saumur, gagneront chacun deux places pour visiter gratuitement le Château-Musée de Saumur. A titre d'information, la valeur des deux billets d'entrée sera de 14€ .
- les gagnants seront informés par message privé sur facebook.
- les prix seront à retirer directement au château-musée.

EVENEMENTS SAUMUR, 1918 ET APRÈS – DEMANDE DE SUBVENTIONS

Sollicitation auprès des organismes publics et privés des aides les plus élevées possibles, pour la réalisation d'une série d'événements en lien avec les commémorations du Centenaire de la fin de la Grande Guerre et le retour à la paix dans la décennie suivante.

Au cas où le cofinancement ne serait pas obtenu, la Ville de Saumur s'engage à honorer la différence par autofinancement.

TOUR DE L'AVENIR – CONVENTION ENTRE ALPES VELO, LA VILLE DE SAUMUR ET LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SAUMUR VAL DE LOIRE

Autorisation donnée à Monsieur le Maire, ou son représentant, pour signer la convention à intervenir entre la Ville de Saumur, la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire et la société Alpes Vélo.

Autorisation donnée pour le versement de 8 500 euros TTC à la société Alpes Vélo dans les conditions suivantes :

- * 50 % du montant total à la signature de la présente convention,
- * le solde avant le 1er septembre 2017.

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ENERGIES DE MAINE-ET-LOIRE (SIEM) – REFORME STATUTAIRE - APPROBATION

Approbation de la réforme statutaire du Syndicat Intercommunal d'Énergies de Maine-et-Loire.

ROUTE DE VARRAINS – RUE DE FLANDRES DUNKERQUE A SAUMUR – ACQUISITION D'UN TERRAIN APPARTENANT À MADAME VERONIQUE ROCARD

Acquisition d'un terrain situé route de Varrains à Saumur, appartenant à Madame Véronique ROCARD, dont l'accès s'effectue par la rue de Flandres Dunkerque au n° 266, libre de toute location ou occupation, d'une contenance de 1620 m², moyennant le prix net et forfaitaire de 8 000 €.

L'acte de vente sera régularisé, aux frais de l'acquéreur.

Pouvoir est donné à Monsieur le Maire pour signer l'acte de vente à intervenir.

1 RUE EUGENE MOREAU À BAGNEUX – CESSION D'UN EMPRISE DE TERRAIN AU PROFIT DES CONSORTS REBONDY

Cession aux Consorts REBONDY, d'une emprise de terrain d'une surface approximative de 100 m², contiguë à leur propriété située 1 rue Eugène Moreau à Bagneux, moyennant le prix net et forfaitaire de 15 € le m², soit un prix total approximatif de 1 500 €, le montant exact étant déterminé suivant calcul précis de la surface par un géomètre.

L'acte de vente sera régularisé aux frais de l'acquéreur. L'ensemble des frais de géomètre et de notaire sera pris en charge par les acquéreurs.

Pouvoir est donné à Monsieur le Maire pour signer l'acte de vente à intervenir.

**DROIT DE PREEMPTION URBAIN – DELEGATION PAR LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SAUMUR VAL DE LOIRE**

Acceptation de la délégation du Droit de Préemption Urbain dans les conditions fixées par la délibération du Conseil Communautaire en date du 23 mars 2017, à savoir que la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire conserve le DPU sur les zones d'activités économiques communautaires sur le territoire de la commune.

COMPTE RENDU DES DECISIONS

Lecture du compte rendu des décisions prises par le Maire du 7 avril au 18 mai 2017 sous les numéros 2017/26 à 2017/38 en vertu de la délégation de pouvoirs qui lui a été donnée par délibération n°2014/17 du Conseil Municipal du 4 avril 2014.

Saumur, le vendredi 19 mai 2017
Le Maire de la Ville de Saumur,



Jean Michel MARCHAND